VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1880.

Les crédits votés au Budget de 1879 s'élèvent à la somme		
de	9,506,275	>>
Les crédits proposés pour 1880 montent à	9,354,820	»
Le Budget de 1880 présente donc une augmentation de .	48,547))

CHAPITRE Ier.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Le crédit destiné à couvrir les frais du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration est insuffisant. On propose de le porter de 4,000 à 8,000 francs.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

Pas de changement.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Pas de changement.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Le crédit destiné à payer les traitements des employés des administrations provinciales, tel qu'il figure au Budget de 1879, est maintenu provisoirement pour 1880. On ne pourra déterminer le chiffre de l'allocation nécessaire qu'après la réorganisation du personnel de ces administrations.

La somme affectée annuellement au matériel des administrations provinciales est insuffisante eu égard aux besoins constatés. Une augmentation de 37,500 francs est demandée pour 1880. Par contre, les charges extraordinaires et temporaires rattachées au crédit du matériel, disparaissent en 1880.

(149)

Le libellé de l'article 14 a été modifié et l'allocation de 5,000 francs a été portée à 7,000 francs.

Le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants, qui doit avoir lieu dans le courant de l'année 1880, occasionnera un surcroit de dépenses à résulter des jetons de présence à payer aux membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. C'est pour couvrir cette dépense qu'une augmentation de 24.000 francs est demandée.

CHAPITRE V.

MILICE.

Pas de changement.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE VII.

FÈTES NATIONALES.

Ce chapitre ne subit aucun changement.

Quant au crédit nécessaire pour subvenir aux frais de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale, il fera l'objet d'une loi spéciale.

CHAPITRE VIII.

DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

Pas de changement.

CHAPITRE IX.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

Décoration commémorative.

Le crédit de 11,200 francs alloué pour couvrir les dépenses à résulter de la distribution des Croix commémoratives en 1879, est réduit à 5,600 francs pour 1880.

CHAPITRE X.

AGRICULTURE.

Depuis 1875, l'insuffisance du crédit destiné à payer les indemnités dues pour bestiaux abattus a été constatée annuellement, et il a fallu recourir à des allocations supplémentaires pour y faire face.

C'est pour éviter cet inconvénient et pour satisfaire au désir exprimé par la section centrale que l'on propose de porter le crédit de l'article 28 à 270,000 francs, soit une augmentation de 30,000 francs.

La même observation s'applique au crédit destiné à pourvoir aux dépenses relatives au service vétérinaire. Une majoration de 40,000 francs est également demandée à l'article 29.

Une somme de 500 francs est destinée à régulariser le traitement d'un répétiteur de l'Institut agricole de Gembloux, et une augmentation de 1,700 francs à accorder le traitement normal, déterminé par les règlements, à trois membres du corps enseignant et à un membre du personnel administratif de l'École de médecine vétérinaire de l'État.

CHAPITRE XI.

VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Les mots: et des cours d'eau non navigables ni flottables ont été introduits dans le libellé de l'article 38, asin de permettre l'imputation sur cet article des subsides que l'État pourrait être dans le cas d'accorder en vertu de l'article 20 de la loi du 7 mai 1877.

CHAPITRE XII.

INDUSTRIE.

Une nouvelle allocation de 20,000 francs est demandée pour permettre de continuer la réorganisation des écoles professionnelles.

Une augmentation de 5,000 francs est portée à l'article 42 pour faciliter la publication d'ouvrages élémentaires de technologie à l'usage des élèves des écoles professionnelles.

Une somme de 2,000 francs est proposée pour régulariser les traitements du personnel du Musée de l'industrie.

Une augmentation de 2,000 francs est demandée à l'article 46, en vue de compléter la bibliothèque technique et artistique du Musée de l'industrie.

CHAPITRE XIII.

POIDS ET MESURES.

Pas de changement.

CHAPITRE XIV.

LETTRES ET SCIENCES.

L'allocation pour les prix quinquennaux est portée à 10,000 francs, parce qu'en 1880 il y aura double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques.

Une somme de 2,200 francs est demandée pour régulariser les traitements du personnel des Archives du royaume, et 4,100 francs pour le personnel des archives de l'État dans les provinces.

CHAPITRE XV.

BEAUX-ARTS.

Un crédit extraordinaire de 60,000 francs est réclamé pour mettre le Gouvernement à même d'étendre les acquisitions d'œuvres d'art, en vue de la situation critique de notre école nationale.

La cinquième et dernière annuité pour l'achat de la maison Plantin-Moretus, à Anvers, est réduite à 30,000 francs.

La dotation du Conservatoire royal de musique de Bruxelles a été portée de 127,010 francs à 137,010 francs. Une note insérée à la suite du Budget justifie cette augmentation.

Une somme de 1,050 francs est proposée pour régulariser les traitements de plusieurs professeurs du Conservatoire royal de musique de Liége et pour couvrir les dépenses qu'entraînent les séances publiques des concours annuels.

Un crédit de 6,000 francs est demandé pour couvrir les dépenses à résulter de la création d'un conseil de perfectionnement des écoles de musique.

La somme de 60,000 francs votée à l'extraordinaire du Budget de 1879 pour l'acquisition d'un orgue pour le Conservatoire royal de musique de Bruxelles, disparaît en 1880.

Une somme de 8,000 francs est transférée de l'article 76 à l'article 74 (Musées de peinture; acquisitions).

Les reliquats des crédits alloués en 1876 et 1877, montant à 69,153 francs et rattachés au Budget de 1879 pour acquisition d'œuvres d'art pour les Musées royaux de peinture et de sculpture, disparaissent en 1880.

CHAPITRE XVI.

SERVICE DE SANTÉ.

CHAPITRE XVII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

CHAPITRE XVIII.

DÉPENSES IMPRÉVUES NON LIBELLÉES AU BUDGET.

Ces trois derniers chapitres ne subissent pas de changement.

TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits et ceux qui sont proposés

res.	DÉMONTANOS VES DÉBENOES DE CODRIGES	CRÉDITS votés pour l'exercice 1879.				
Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Ordinaires.	Extraordin.	Total.		
1.	Administration centrale	5 64,285 •	4,000 n	568,285	,	
И.	Pensions et secours	55,000 »	»	55,000		
111.	Statistique générale	54,000 »	b	34,000	,	
17.	Frais de l'administration dans les provinces	1,842,758 *	77,250 *	1,920,008	n :	
V.	Milice	120,000 *	a	120,000	n	
VI.	Garde civique	58,820 »	19	38,820		
VII.	Fêtes nationales	109,200 »	a	109,200	-	
VIII.	Décorations civiques et récompenses pécuniaires	15,000 n	3)	15,000	n	
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer : Croix commémoratives	n	255,200	253,200		
X.	Agriculture	900,325 •	46,800	947,125	α	
XI.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique	2,185,550	20,000	2,205,550	,	
XII.	Industrie	578,650 »	30,000	408,630	n	
XIII.	Poids et mesures	114,250 -	σ	114,250	0	
XIV.	Lettres et sciences	688,025 "	258,900	926,925	7	
XV.	Beaux-arts	1,290,425 ×	309,428	» 1,599,851		
XVI.	Service de santé	174,195 1	n n	174,195	,	
XVII.	Traitements de disponibilité	»	52,316	» 32,316	ก	
XVIII.	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,900	3	5,900	»	
	Totaux	8,514,579	991,894	» 9,306,275	•	

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1879, au Budget de 1880.

	CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1880.				DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880 : SUR LES CRÉDITS							
		1	- CONTRACTOR		-		ORDIN	ORDINAIRES. EXTRAORDINAIRES.			sur l'en	SEMBLE.
	Ordinaires.		Extraordin	•	Total.		En plus.	En moins,	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
	368,285		4,000		372, 2 83	,	4,000 •	•	*	ð	4,000	*
	53,000	,	•		53,000			10	*	10	n	ń
	54,000		•		54,000	7	,	v	•	a		В
\$	1,882,258		47,500	•	1,020,758	,	39,500 •	•	•	29,750 »	9,750 .	•
	120,000		•		120,000	,						tò.
	38,820	•	•		58,820				•	•	æ	n
	109,200	,	p.		109,200	n	,	•	1	,	,	מ
	15,000		p		15,000	,	,	.	•	35	»	O
		-	227,600		227,600	,		•	20	5,600 »	ñ	5,600
	072,525	*	46,800	,	1,010,325	ń	72,200	•		ъ	72,200 -	
	2,185,550		20,000		2,205,550		,	70	13	"		10
	407,650	•	30,000	D	437,650	£	20,000	3	v	10	29,000 »	D
	114,250				114,250	*			**	ъ	n	*
•	699,323		238,900	*	938,223	,	11,300 *	*	•	ъ	11,300 0	ñ
	1,307,248		220,500	Þ	1,527,748		15,050	8,000 .	60,000 »	140,153 2	85,050	157,153
	174,105				174,195	,	,			•		۵
	,		32,316	20	52,516	19		•	•	15	מ	*
,	5,900	•	8)		5,000		•	ю	n	•	n	D
	8,487,204	*	867,616	10	9,554,820	•	171,050	8,000 »	60,000 *	184,503 »	211,300 *	162,753
	AUGMENTATION					48,54	7 .					

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous presents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances:

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de neuf millions trois cent cinquante-quatre mille huit cent vingt francs (9,354,820 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de l'Intérieur, G. ROLIN-JAEQUEMYNS.

Le Ministre des Finances, Charles GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1880.

	DÉSIGNATION		DITS L'exencice 1880.	
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE I ^{ee} .			
	ADMINISTRATION CENTRALE			
	Personnel.			
1	Traitement du Ministre	21,000 -	, '	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de légistation et d'administration générale.	290,525 -	•	
	Matériel.			
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chaussage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscciption au Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales.	52,460 °	4,000 •	372,285 •
	Frais de déplacement.			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,300 •		
	CHAPITRE II.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éven- tuellement	10,000 *	•	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux	32,000 ·	•	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malbeureuse.	13,000 ~	•	55,000 .•
	CHAPITRE III.			
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de sta- tistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la com- mission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provin- ciales.	34,000 n		5 4 ,000
	A REPORTER. , fr.	455,285	4,000 n	459,285

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

	DÉSIGNATION	CRÉ		
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report , fr.	455,285 →	4,000 *	459,285
	' CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations perma- nentes et des greffiers des provinces	433,800 •	,	
10	a. Traitements des employés, gens de service et gens de peine :	:		
	Province d'Anvers 83,485 .			
	— de Brabant 105,305 »			
	— de la flandre occidentale 88,380 ×			
	— de la Flandro orientale			! !
	— du Hainaut	786,258 •	3,500 •	
	— de Liége			
	- de Luxembourg			
	— de Namur	1		
	b. Traitements d'employés temporaires		20,000 •	
11	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entrelien du mobilier, éclairage et chausage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues:		20,000	
	Province d'Anvers]		
	- de Brabant			! .
	— de la Flandre occidentale 26,000 n.			
	— de la Flandre orientale	1		ł
	— du Hainaut	216,000 •		
	— de Liége		,	
	- de Limbourg 20,000 »	1		
	— de Luxembourg 20,000 •			1,929,758
	de Namur			1,020,100
12	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement ; traitements des employés:	i		
	Traitements des commissaires 196,800 »	1		1
	Frais de bureau	394,900 •		
	Traitements des employés	004,000 8	-	1
	A BEPORTER .fr.	2,286,243 *	27,500 •	2,389,043

POUR L'EXERCICE 4880.

	DÉSIGNATION	CRÉI DEMANDÉS POUR I	DITS L'exencice 1880.		
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL	
	Report fr.	2,286,243 »	27,500 »	2,389,043	
15	Frais de route et de tournées	55,000 »	•		
14	Révision des listes électorales; exécution des articles 36, 68,74 et 120 des lois électorales coordonnées.— Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration	7,000 »	n		
15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élec- tions législatives (crédit non limitatif).	6, 000 »	24,000 »		
16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école.	5,300 s	p		
	CHAPITRE V.				
17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens.				
18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1873. Matériel indispensable aux opérations de la mílice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses.		я	120,000	
	CHAPITRE VI.				
٠.	GARDE CIVIQUE.				
19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions e de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des déci sions et arrêts en matière de garde civique; frais divers	-			
20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement magasin central. — Frais d'impression des états de signalement impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisition de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 22	s l	7 2	38,820	
21	Personnel du magasin central	. 5,620	o .		
	A REPORTER	fr. 2,496,363	» 51,500	» 2,547,863	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

	DÉSIGNATION	•	DITS L'exercice 1880.	
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report, fr.	2,498,565 •	51,500 •	2,547,863 »
	CHAPITRE VII.			
	FÉTES NATIONALES.			
22	Frais de célébration des sétes nationales, — Frais d'illumination,	40,600 •		
23	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfévrerie, etc. — Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	69,200 s	. (109,200
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévoue- ment, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc	15,000 *	3	15,000 •
	CHAPITRE IX.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
- 25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de ser; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés.	•	200,000	,
	La somme qui, par suito des décès survenant parmi les pensionnes, deviendra, pour chaque exercice, sans emploisur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :			
'	1º A desservir de nouvelles pensions; 2º A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs;			
	3º A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Groix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui seça accordée aux décorés et blessés, jusqu'au cliffre maximum de 400 francs.			
2 6	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	.	22,000 •	227,600 •
	DÉCORATION COMMÉMORATIVE.			
27	Frais résultant de l'institution, par arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la Croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 25 août 1850 au 4 février 1831. — Achat d'insignes, impression et calligraphie de diplômes; frais de distribution et autres dépenses qui s'y rattachent.		5,600 ·	
	A REPORTER fr.	2,620,563	279,100 =	2,899,663

POUR L'EXERCICE 1880.

-				
	DÉSIGNATION		DITS L'EXERCICE 1880.	
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report fc.	2,620,363 •	279,100 •	2,899,663 *
	CHAPITRE X.			
	AGRICULTURE.			
28	Indemnités pour bestiaux abattus	270,000 •	,	
29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	100,000 •	•	
80	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux pro- vinces.	85,000 *	•	
81	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses	·		1,019,325 a
32	diverses	181,700 · 100,000 · .	•	, 1,010,020 -
53	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	81,400 ×	•	
34	Personnel du service des défrichements en Campine		20,800 •	
55 ,	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités néces- sitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	•	20,000 •	
36	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	99,625 *	•	
37	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	51,800 »	G,000 s	
		4		
	CHAPITRE XI.			
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
38	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,18 5 ,550 *	• .	
63	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre I ^{er} de la loi du 7 mai 1877 (premier crédit)	10	20,000 •	2,205,550 •
	A REPORTER fr.	5,778,638 »	545,900 s	6,124,538

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

	DÉSIGNATION		DITS L'exercice 1880.	
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT fr.	5,778,638 •	345,900 •	6,124,538 ×
i	CHAPITRE XII.			
	Industrie.			
40	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traite- ment et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500		
41	Enseignement professionnel écoles industrielles, ateliers d'appren- tissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses, bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers	300,900 »	50,000 ·	
42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la cotlation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanent.			
43	mission permanente pour les sociétés de secours mutuels	21,450 *	•	437,650
	Indemnités des gressiers des conseils de prud'hommes.	18,500 •	•	
44	Frais de publication du Recueil officiel des brevets d'invention; traitement du rédacteur du Recueil	8,000 »		
	Musée de l'industrie.			
45	Traitement du personnel	25,500 .	*	
46	Labbratoire du Musée; publication du bulletin; bibliothèque tech- nique et artistique; entretien des locaux, chaussage, éclairage et menues dépenses	21,000 +	, s	
l	•			
	CHAPITRE XIII.			
	POIDS ET MESURES.			
47	Traitement des vérificateurs	7 3, 230 *		\
48	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	5 3,000 •	3	44.5
4 9	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau inter- national des poids et mesures	8,000 »	•	114,950
	å neponten , . fr.	6,500,538 ^	575,900 »	6,676,488

POUR L'EXERCICE 1880.

	DÉSIGNATION	CRÉ	DITS L'exencice 1880.	
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL
:		6,300,538 ×	575,900 -	6,676,438 »
	CHAPITRE XIV.			
i	LETTRES ET SCIENCES.			
50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secouts à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1st décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; traductions et analyse de publications faites à l'étranger	141,000 »	46,700 -	•
· 51	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000°.	67,075 »	150,200 ×	
52	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine; frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien	1	,	
55	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	1 ′	•	
54	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions.	26,900 - 2		
55	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	66,600 »	*	
56	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	50,×00 »	n	
57	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des col- lections	61,400 n	n	938,223
58	matériel et acquisitions	15,650	47,000. »	
59	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de matérie et de culture.	1		
	A REPORTER fr	6,860,311	599,800 *	7,614,661 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

		CRÉ		
	DÉSIGNATION	DEMANDÉS POUR		
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report fr.	6,866,311	599,800 .	7,614,661 •
60	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classément des archives espagnoles et des archives allemandes	60,300 -	מ	
61	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restaura- tion des documents	4,700 •	3,500 ×	
62	Archives de l'Etat dans les provinces; personnel	54,550 »	*	
63	Frais de publication des Inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,200	8,000 n	
64	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.		5,500 •	
	CHAPITRE XV. BEAUX-ARTS. Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.	•		
65	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; quatrième annuité à payerpar l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; deuxième annuité.	272,750 n	102,500 s	
66	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000 •	•	
	A REPORTER fr.	7,292,611	717,300 •	7,614,661

POUR L'EXERCICE 1880.

	DÉSIGNATION		DITS L'exercice 1880.	
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report fr	7,202,611 *	717,300 s	7,614,661
	Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.			
67	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État desti- née, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée an- cien	72,485 •	10,000 °	
68	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; sub- sides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des acadé- mies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécia- lement au service des académies et des écoles; conseit de perfec- tionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	270,000 -	, ,	
	Encouragements en faveur de l'art musical.			
69	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique.	137,010 »	R	
70	Conservatoire royal de musique de Liége. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	59,495 »	»,	
71	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	29,200 ^		
72	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musique autres que les écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique élassique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; Dépenses diverses. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides.	161,000 »	2,000 ກ	1,527,748 •
	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wierts.			
73	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wierlz; personnel, surveillance	36,000 s	•	
74	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalo- gues; frais d'entretien, chaussage, mobilier, frais divers et impré- vus.	50,080 »	34,000 >	
	A REPORTER fr	8,060,859	763,300 "	9,142,409 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

	DÉSIGNATION		DITS L'exencice 1880.	
Articles.	DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report fr.	8,066,859 *	763,300 .	9,142,409 >
75	Musée royal d'armures et d'antiquités Personnes.	17,500 •	•	
76	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	21,800 •	5,000 •	
	Monuments publics.			
77	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 ·	•	
	Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.			٠
78	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insufisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	7 6, 000 •	67,000	
79	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chaussage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	31,450 •		
80	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royalede Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 •	•	
81	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 •	•	
	CHAPITRE XVI.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
82	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'bygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour.			
83	trais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.	143,000 •	ø	174,195
00	Académie royale de médecine	81,195 ·	•	
	A BEPORTER	8,481,304 •	835,300 .	9,316,604 .

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION des dépenses et services.	CRÉ DENANDÉS POUR CHARGES ordinaires et per- manentes.	TOTAL	
	Report fr.	8,481,304	835,300 •	9,316,604 .
84	CHAPITRE XVII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. Traitements temporaires de disponibilité pour les sonctionnaires et employés	•	32,316 •	52,316 .
85	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,900 •	9	5,900 ·
	Total du budget du ministère de l'intérieur fr.	8,487,204 •	867,616 .	9,354,820

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 28 février 1879.

PAR LE ROI:

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYNS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1880.

KUKÉRO des articles,	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE I**.
		ADMINISTRATION CENTRALE.
		Personnel.
1	×	Traitement du Ministre
2	a. b.	- des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine
		Material.
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chaussage, menues dépenses
3	b. c.	Frais de rédaction et de souscription au Bulletin administratif du Ministère de l'In- térieur
		ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales 2,000 »
4	 	Frais de déplacement. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
		Total du chapitre Iªr fr.
		CHAPITRE II.
		PENSIONS ET SECOURS.
5		Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	, »	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
7	39	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		Total du chapitre II fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

DEMANDÉS	CRÉDITS Pour l'exerc	ice 1880.	CRÉDITS alloués		ENCES.	Observations.
CHARGES ordinaireset per- manentes.	CHARGES extraordinaires ettemporaires,	TOTAL.	Pour l'exercice 1879.	AUGMENTATION.	віменитіон.	
21,000 » 290,525 » 52,460 »	4,000 »	21,000 » 290,525 » 56,460 »	286,525 »	a) 4,000 »		a) Le crédit de 4,00 les frais résultant du comme consument ples questions de législation est insuffisat Tous les ans il y est suppléé par des crét supplée par des crét suppléementaires; c'est pour éviter cet incon nient que l'on propose une augmentation 4,000 francs.
4,300 »	ъ	4, 300 »	4,300 a	70	b	
368,285 »	4,000 s	372,285 »	368,285 ×	4,000 »	,	
	Аисы	ENTATION	fr.	4,00	00 .	
				l		•
10,000 »	39	10,000 p	l	1	, a	
32,000 »	20	32,000 »	32,000 в	×	,	
11,000 »	7	11,000 »	11,000 »	. »	Þ	
53,000 »	.	53,000 »	53,000 »	D	. 10	
	Di	PPÉRENCE	fr.		•	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE III.
	ļ	STATISTIQUE GÉNÉRALE.
	} { a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indem-
	\	nité du secrétaire
8	b .	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement
	. c.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
		Total du chapitre III fr.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.
. 9	ņ	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers pro- vinciaux.
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
	} ¦ a.	Province d'Anvers
	b.	— de Brabant
	c.	— de la Flandre occidentale
	d.	— de la Flandre orientale
4.0) e.	— de Hainaut
10	$\int f$	— de Liége
	g.	— de Limbourg
	h.	— de Luxembourg
	i.	— de Namur
	j.	Traitements d'employés temporaires
	l	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :
		Province d'Anvers
	a,	— de Brabant
	b.	— de la Flandre occidentale
	c.	— de la Flandre orientale
11	d.	— de Hainaut
77	€.	de Liége
	f.	— de Limbourg
	$\frac{g}{h}$.	— de Luxembourg
		— de Namur
	i.	
		A REPORTER

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMARDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		CRÉDITS alloués	DIFFERENCES.				
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaireaet temporaires.	TOTAL.	POUR L'EXEBOLOR 1879.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Observations.	
34,000 »		34.000	71.000				
04,000 2	»	34,000 »	34,000 в	ע	»		
34,000 »	>	34,000 »	34,000 »	η	»		
	D	FFÉRENCE	fr.				
			1				
453,800 .	ħ	435,800 •	433,800 »	,	ν		
786,258 n	5,500 >)	809,758	809,758	л	'n		
	20,000 »	(α	,	, and the second	"	a) Le crédit destiné à payer les traiten des employés des administrations provinci tet qu'il figure au Budget de 1879, est m tenu provisoirement au projet de Budge	
						1880. — Le Gouvernement ne pourra di miner la somme récliement necessaire qu'a la reorganisation du personnel de ces a nistrations,	
216,000	α	216,000 "	232,2:0	,	b)16,250 ×	b) Voir la note explicative nº 2.	
					,		
Epicolamoto da							
1,430,058	23,500 >	1,450,558	1,475,808 "	>	16,230 >	4.3	

	т	
NUMÉRO des sericles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report fr.
	a.	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés : Traitements des commissaires (4 de 1 ^{re} classe, à 7,500 francs; 11 de 2 ^e classe, à 7,500 francs;
12	ь.	5,800 francs, et 20 de 3° classe, à 5,150 francs)
	c.	Traitements des employés
13	מ	Frais de route et de tournées
14) i	Révision des listes électorales; exécution des articles 36, 68, 74 et 120 des lois électorales coordonnées (a). — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration
15))	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)
16	,	Frais d'écritures et d'impressions relatives aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement des maisons d'école.
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
17	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision.— Vacations des médecins ou chirurgiens.
18		Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifice par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
		CHAPITRE VI.
		GARDE CIVIQUE.
19	, a	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers.
20	, s	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signalement; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisition de
21	n	théories, etc
		Total du Chapitre VI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

DEMANDÉ	CRÉDITS 8 POUR L'EXER	cici 1880.	CRÉDITS alloués	DIFFÉF	ENCES.	Observations.	
CHARGES ordinaireset pe manentes.			pour l'exercice 1879.	AUGMENYATION.	DIMINUTION,	Ooservanons.	
1,438,058	23,500 🚉	1,450,558	1,475,808	•	16 ,2 50 *		
				·			
394,900	>	394,900	394,900 »	,	3		
35,000	3	35,000 »	35,000 »	>	30		
7,000	»	7,000 »	5,000 »	b) 2,000 »	75	a) Un changement de libellé a été reco nécessaire en ce qui concorne los article la loi électorale.	
6,000	24,000	30,000 •	6,000 »	24,000 >	70	b) A l'occasion du renouvellement pa de la Chambre des Représentants qui avoir lieu dans le courant de 1880, en s'att	
3,300	» >	5,300	3,300	D.	*	à une augmentation des dépenses que le cr prévoit. — La confection des listes d'appel les élections tégislatives nécessitent occas nera une dépense qu'on peut évaluer à 2,	
1,882,258	47,500	1,929,758	1,920,008	26,000	16,250 »	francsenviron. — Uneaugmentation depar somme est demandée pour 1880.	
	A	UGMENTATION.	fr.	. 9,75	0 ,	bureaux des elections legislatives, s'élève approximativement à une somme de 30 francs, qui représente environ la moitié d qui a du être payé, en 1878, lors du ren	
		l I	ı) 	1	vellement partiel des deux Chambres.	
90,000	» b	90,000 »	90,000 »		25		
30,000	,	30,000 >	30,000 »	ν	n		
120,000	3	120,000 »	120,000 »	2	3		
		Différence.	fr.		0		
20,200) »	20,200 »	20,200	,	α		
15,000 .	n n	15,000 »	15,000 »	70	n	Une somme de 5.800 francs nouera	
3,620	o d	3,620	5,620 »	1	,	Une somme de 5,600 francs pourra transférée de l'art. \$0 à l'art 93.	
38,820	α α	38,820 ·	58,820 a)	,		
		Différence.	fr.		D		
•					"	44	

NUMÉRO 400 articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VII.
		FÉTES NATIONALES.
22	,	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination a)
	(a.	Tir national: prix en argent, objets d'orfévrerie, armes, etc fr. 25,000 »
23	b .	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales: prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	(c.	Personnel du tir et dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
		CHAPITRE VIII.
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.
24	20	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
•		TOTAL DU CHAPITRE VIII fr.
		CHAPITRE IX.
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.
25	q	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1er novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnées.
		La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée: 1º à desservir de nouvelles pensions; 2º à augmenter les pensions des decorés de la Croix de fer et celle des blesses non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 5º à augmenter les pensions des veuves de décores de la Croix de fer et de hesses de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.
26	æ	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
		DÉCORATION COMMÉMORATIVE.
27	,	Frais résultant de l'institution, par l'arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 23 août 1830 au 4 février 1831. — Achat d'insignes; impression et calligraphie de diplômes; frais de distribution et autres dépenses qui s'y rattachent
		Total du chapitre IX fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

DENARDÉS	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS DIFFÉRENCES.		Observations.	
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	1879.	AUGÉERVATION.	DIMINUTION.	Ovser valions.	
40,000 n	D	40,000 »	40,000 »	b	Þ	a) Le crédit que nécessitera la célébrati du 50ª anniversaire de l'Indépendance nati nale fera l'objet d'une loi spéciale.	
69,200 »	10	69,200 n	69,200 »	»	>		
109,200 v	n	109,200 »	109,200	Þ	75-		
		Différence.	fr.				
15,000 a	D	15,000 ,	15,000	'n	29		
15,000 »	*	15,000 ¤	15,000	>	h		
		Différence.	fr.				
·	ı						
Ŋ	200,000	200,000	20 0,000 ь	D	n		
ול	22,000	22,000	22,000 s	я	19		
					a)		
	5,600 »	5,600	11,200 »	,	5,600	a) Un premier crédit de 11,200 frs a a alloué en 1878 et un second crédit de parei somme a etc demandé pour 1879. — Ces de allocations sufficent pour couvrir les dépen	
,	227,600	227,600	233,200 »	n	5,600 »	a resulter de la distribution de seize cents cro D'après l'instruction des demandes sur le quelles il reste à statuer, on peut évaluer quatre cents la nombre de croix qui pourre être accordees en 1880, avant le célebrati	
		DIMINUTION.	fr.	5,60	0 »	du 50° anniversaire de l'Independar nationale. — C'est pour cette éventual qu'un crédit de 8,600 francs est demandé.	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		. CHAPITRE X. AGRICULTURE.
28	æ	Indemnités pour bestiaux abattus.
29	מ	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui sont dans le besoin; bourses
30	39	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	α.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 »
31	в .	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture
	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles
,	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses.
32	a	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
33	×	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de sur- veillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
34	20	Personnel du service des défrichements en Campine
35	b	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers
36	Þ	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
37	(a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr. 51,800 »
VI) b.	Jury vétérinaire
		Total du chapitre X fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERGICE 1880.			CRÉDITS alloues		RENCES.	Observations.	
CHARGES ordinaireset per- manentes.	CHARGES extraordinaireset temporaires.	TOTAL.	1879.	. KOITATAREDUA	Piminution.		
270,000	>	270,000	240,000	a) 30,000	מ	a) Voir la note explicative nº 3.	
100,000	>	100,000	60,000	b) 40,000	æ	b) Voir la note explicative nº 4	
85,000	*	85,000	85,000	b	3 0	o, voii va adio espicative a v	
181,700	,	181,700	181,700	3	,		
	•						
100,000	×	100,000	99,500	c) 500	ת	c) Aux termes de l'arrêté organique du 9	
84,400	æ	84,400	84,400	,	>	c) Aux termes de l'arrêté organique du 2 mars 1872, un repéliteur de l'Institut agricol a droit, en 1880, a la moyenne de son trait ment normal determine. Une somme de 50 francs est demandee à cet effet.	
,	20,800	20,800	20,800	α	a		
>	20,000	20,000	20,000	х)	>		
99,625	D.	99,625	97,923	d) 1,700	د	d) En 1880 trois membres du corps ense	
51,800	6,000	57,800	57,800	,	X	d) En 1880 trois membres du corps ense gnant et un membre du personnel adminis tratif ont droit au traitement normal deter mine par les reglements organiques de l'école Une somme de 1,700 francs est demandee cet effet.	
-						COL CHUS.	
972,525	46,800	1,019,325	947,125	72,200	>		
	A	UGMENTATION.	fr.	72,9	200		

des articles.	des dévelop- pements.	. DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
		CHAPITRE XI.							
		VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.							
	İ	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau							
	(a.	non navigables ni flottables							
38	b .	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique 150,000 »							
	\ c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers							
39	•	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre 1er de la loi du 7 mai 1877							
		Total du chapitre XI fr.							
		CHAPITRE XII.							
		INDUSTRIE.							
	\ a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce							
40	b .	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil							
•	(a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles, matériel; inspecton; missions; dépenses diverses							
41	} b.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage 50,000 »							
	(c.	Bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers 5,000 »							
42	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses							
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels							
43	D D	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes							
44	, a.	Frais de publication du Recueil officiel des brevets d'invention 6,000 »							
a-1	b .	Traitement du rédacteur du Recueil							
		Musée de l'industrie.							
45	n	Traitement du personnel							
	ί α.	Laboratoire du Musée							
	b .	Publication du Bulletin							
46	\ c.	Bibliothèque technique et artistique							
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,000 »							
		TOTAL DU CHAPITRE XII fr.							

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1880.			CRÉDITS DIFFÉRENCES.			
CHARGES ordinaireset per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires,	TOTAL.	pour l'exercice 1879.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Observations.
2,185,550	מ	2,185,550	2,185,550	,	ä	
,	20,000	20,000	20,000	»	>	
2,185,550	20,000	2,205,550	2,205,550	25	*	
		Différence.	fr.)		
12,500	79	12,500	12,500	75	29	
300,900	30,000	330,900	310,900	a) 20,000		a) Voir la note explicative nº 5.
21,450	10	21,450	16,450	6) 5,000	S	δ) Voir la note explicative nº 6.
18,500	n	18,500	18,500	æ	>	
8,000	25	8,000	8,000	Þ)	
28,300	15	25,300	23,300	c) 2,000	»	c) Voir la note explicative nº 7.
21,000	>	21,000	19,000	d) 2,000	,	d) Voir la note explicative nº 8.
407,650	30,000	437,650	408,650	29,000	•	
	Δ	UGMENTATION	fr.	29,0	100	

NUMÉRO des articles.	des , dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.								
		CHAPITRE XIII.								
		POIDS ET MESURES.								
47	X.	Traitements des vérificateurs								
48	b	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs		•						
49	ъ	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures,								
		Total du chapitre XIII		fr.						
		CHAPITRE XIV.								
		LETTRES ET SCIENCES (a).								
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale	40.000	'n						
	b .	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décôdés.	·							
٠	c.	Sociétés littéraires et scientifiques	,							
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1e décembre 1845 et du 6								
50	e.	juillet 1851. Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses.	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,							
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)	-							
	g.	Publication des documents rapportés de pays étrangers	•							
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux	4,500	3)						
	i.	Publication d'une bibliographie nationale	13,200	n						
	j.	Bulletin bibliographique; traduction et analyses des publications faites à l'étranger.	25,000	>						
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours.	67,073	,						
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection	15,000							
51	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chro- nologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés con- cernant l'histoire de la Belgique	20,000	'n						
	d.	Publication d'une biographie nationale	8,000	n						
	е.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle	6,000	n						
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000°. (e)	76,000	n						
•	g.	Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traite- ment d'un agent auxiliaire à la section stratégraphique	5,200							

DE L'INTERIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMARDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS DIFFÉRENCES.			Observations.	
CHARGES ordinaireset per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1879.	AUGMENTATION.	DEMINUTION.	Observations.	
73,250	D D	73,250	73,250	,	_		
53,000	, ,	33,000	35,000	,	» »		
8,000	»	8,000	8,000	'n	n		
114,250	ъ	114,250	114,250		»		
		,					
		Différence.	fr.		n		
	1		1				
	•					a) Voir la note explicative nº 9.	
				İ			
141,000	b) 46,700	187,700	182,700	c) 5,000	D	b) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. g, h, i et j.	
					:	c) Par suite du double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques.	
	ļ						
		•					
			·				
	ļ						
		,					
67,073	d) 130,200	197,275	197,273	ת	n	d) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. b, c, d, e, f et g.	
						e) Cette somme représente la troisième an- nuité à accorder pour l'exécution de la nou-	
		,				velle carte. Elle à eté strêtée au chiffre de 76,000 francs par la commission, en vue de l'alude des questions relatives à catte accident	
						e) Cette somme représente la troisième nu- nuité à accorder pour l'exécution de la nou- velle carte. Elle à eté strêtés au chistre de 76,000 francs par la commission, en vue de l'etude des questions relatives à cette carte. Un rapport sur les travaux, opérations et dé- penses de ce service en 1879, sera présenté à la fin de l'exercice.	
208,073	176,900	384,973	379,973	5,000	ת		
1	1	l	J]		46	

NUMÉRO des articles.	des des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report fr.
52	>	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine, frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien
53		Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service
54		— frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions
55	,	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue gé- néral
36		— matériel et acquisitions
57	a	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.
38		— — matériel et acquisitions
5 9		Jardin Botanique de l'État; dépenses de personnel, de matériel et de culture
60	•	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes
61	a	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.
62	•	Archives de l'État dans les provinces; personnel
63	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr. 8,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc
	c.	Inspection des archives communales
64	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XIV fr.

DENANDÈS	CRÉDITS POUR L'EXERCI	ICE 1880.	CRÉDITS alloues	DIFFÉR	ENCES.	Observations.
CHARGES ordinairesetper manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	1879.	AUGMENTATION.	DIMINUTION,	<i></i>
208,073 >	176,900 •	384,973 >	379,973	5,000 •	¥	
3,150 »	>	5,450 >	5,150 »	>	,	
42,800 >		42,800 >	42,800 »	,	,	
26,900 »	>	26,900 .	26,900 -	,	•	
66,600 »	,	66,600 >	66,600 »	»	>	
50,800 >	*	50,800 •	50,800 •	•	,	
61,400 .	b)	61,400 >	61,400 >	ь		
15,650 »	47,000 >	62,650 .	62,650 •	>	•	
88,400 •	,	88,400 >	88,400 >	٠ מ	D	
60,300 >	3	60,300 .	58,100 »	a) 2,200 .	>	a) Augmentations réglementaires.
4,700	3,500 n	8,200	8,200 »	,	,	
54,350 >	>	54,350 >	50 ,2 50 s	<i>b) 4</i> ,100 =	1 0	 b) Augmentations réglementaires.
. 14,200 »	8,000 »	22,200 >	22,200	3		
,	3,500 »	3,500 b	3,500	, , ,	,	
699,323	238,900 >	938,223 •	926,923 >	11,500 >	,	
	A	UGMENTATION.	fr.	11,50	00 ,	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

MUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XV.
		BEAUX-ARTS (a).
		Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.
	α.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux communes, aux provinces, aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. fr. b) 160,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des éta- blissements intéressés
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique
,	d.	Subsides à des sabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu
65	е.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc
	f.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; míssions; secours aux familles d'artistes décédés
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses 13,750 »
	h.	Cinquième et dernière annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers
	i.	Exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles. 12,500 »
66	•	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.
		Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.
67	20	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 220,000 »
68	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études
ĺ	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats
1	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses
		A REPORTER

Observations.	NCES.	DIFFÉR	CRÉDITS alloués	cc 1880.	CRÉDITS POUR L'EXERCI	DEMANDÉS
·	DIMINUTION.	AUGMENTATION.	POUR L'EXERCICE 1879.	TOTAL.	CHARGES extraordinaires ettemporaires	CHARGES ordinaires of per- manentes.
a) Voir la note explicative nº 9 et annexes nºº 14 et 15.						•
b) La crise artistique est de plus en intense Quantite d'artistes, même en gi renom, se trouvent aujourd'hui sans travi il est du devoir du Gouvernement de ne lasser lomber une ecole qui a ête pendant siècles et qui est encore l'honneur du pay dont les productions ont toujours compté pheaucoup dans la fortune publique. — credit extraordinaire dennande, en permet à l'État d'êtendre le cercle de ses comman tournera au profit de nos musees et de la coration de nos monuments publics.) 20,000	<i>b</i>) 60,000	335,250	375,250	102,500	272,750
c) Différence en moins entre le montan la présente annuité et celle de 1879 dest à parfaire le chiffre de l'intervention de l' dans les frais d'acquisition de l'ancien h et des collections de la maison Plantin-Mor à Anvers.	»	ס	20,000	20,000	D	20,000
))	,	82,485	82,485	. 10,000	72,485
	ď	»	270,000	270,000	ז	270,000
	20,000	60,000	707,735	747,735	112,500	635,235

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

des tricles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		. • Report fr.
		Encouragements en faveur de l'art musical.
69	n	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
70	α	Conservatoire royal de musique de Liége. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
71	»	Conservatoire royal de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique, acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique
72	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications on d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales 6,000 >
	e.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats 8,000 »
	f.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à don- ner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses 6,000 »
	g.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pen- sionnés du régiment des guides
٠) »	Frais d'un orgue de concert, destiné au Conservatoire royal de musique de Bruxelles (pour mémoire) ,
		Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.
	 a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel
73	b .	Musée moderne. — Surveillance
	(c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture
	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue
74	b .	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus
	<i>c</i> .	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien
	. 75	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel
	76	— — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique
		A REPORTER fr.

i	CDÉNITO						
	DEMANDÉS	CRÉDITS POUR L'EXERCI	се 1880.	CRÉDITS alloués	DIFFÉI	RENCES.	Observations.
ſ	CHARGES ordinaireset per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	1879.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Observations.
	635,235	112,500	747 ,735	707,735	60,000	20,000	
	137,010	,	157,010	127,010	a) 10,000	Q	a) Voir la note explicative no 10.
	59,493	,	59,493	58,443	b) 1,050		·
- 1					0) 1,000	Đ	b) Cette somme est destinée à augmenter le traitement de plusieurs professeurs et à cou- vrir les dépenses qu'entraînent les séances publiques des concours anquels.
	29,200	>	29,200	29,200	ъ	,	publiques des concours annuels.
	161,000	2,000	163,000	217,000	c) 6,000	d) 60,000	c) Voir la note explicative nº 11. d) Le crédit de 60,000 francs pour l'acquisition d'un orgue pour le Conservatoire royat de musique de Bruxelles disparaît du Budget de 1880.
	36,000	,	56,000	36,000	•	3	
	59,060	34,000	93,060	154,213	e) 8,000	f) 10,616 58,537	e) Cette somme est transférée de l'art. 76. f) Les reliquats des années 1876 et 1877 transférés au Budget de 1879, disparaissent du Budget de 1880
	17,500	n	17,500	17,500	,	,	
	21,800	5,000	26,800	34,800	,	g) 8,000	g) Cette somme est transferée à l'art. 74. Voir la note explicative nº 12.
	1,156,298	155,500	1,309,798	1,381,901	85,050	157,153	47

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

des articles.	LITTERA des dévelop- dements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.								
		Report, fr.								
		Monuments publics.								
77	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables								
		Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (a).								
78	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffi- santes pour la restauration des monuments								
((b	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique								
ĺ	α,	Commission royale des monuments. — Personnel								
79	b.	ld. Jetons de présence des membres de cette commission 6,200 »								
" }	С.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs 6,000 » 🕽								
(d.	Id. Bibliothèque, mobilier, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication								
80	7	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission								
81	> 1	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie								
		Total du chapitre XV fr.								
		CHAPITRE XVI.								
		SERVICE DE SANTÉ.								
] a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel								
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »								
	c.	Frais des commissions médicales provinciales								
82	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses								
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil								
85	ø	Académie royale de médecine								
		Total du chapitre XVI fr.								

DEMANDÉS	CRÉDITS	TICE 1880.	CRÉDITS alloués	DIFFÉR	ENCES.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- monentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	pour l'exercice 1879,	AUGMENTATION.	PLHINUTION.	Observations.
1,156,298	153,500	1,309,798	1,381,901	85,050	157,153	
30,0 00	73	30,000	30,000	,	2	
•				,		a) Voir les onnexes nºº 14 et 15.
76,000	67,000	143,000	145,000	ъ	•	
71 (20			,			
31,450		31,450	31,450		מ	
			,			
6,000	æ	6,000	6,000	n	>>]
7,500	х	7,500	7,500	ъ	ю	
1,307,248	220,300	1,527,748	1,599,851	85,050	157,453	
		DIMINUTION.	fr.	72,10)3 »	
					,	
143,000	3	143,000	143,000	ъ	Þ	
31,195	30	31,195	31,195	3	,	
174,195	t	174,195	174,195	39	3 >	
				-		

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XVII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
84	,	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
	,	Total du Chapitre XVII fr.
		CHAPITRE XVIII.
85	20	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII fr.

	ENCES.	Différ	CRÉDITS alloués	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.					
Observations.	DIRINGTION.	AUGMENTATION.	poun l'exercice 1879.	TOTAL.	CHARGES extraordinaires ettemporaires.	CHARGES ordinaires et per- manentes.			
		,							
Une somme de 8,000 francs pourra é transférée de l'art, 84 à l'art, 2 (<i>Personnel</i>)	α))	32,316 »	32,516	32,316	ď			
	"	х	32,316 »	32,316	32,516	D			
	•		fr.	Différence.					
	n n	, »	5,900 ×	5,900		5,900			
	ją.	p	5,900 ¤	5,900	»	5,900			
	D		fr.	Différence.					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS dos		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.										
apitres.	Pages.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·										
		Récapitulation.										
		•										
l.	168	Administration centrale										
II.	ib.	Pensions et secours.										
III.	170	Statistique générale										
IV.	ib.	Frais de l'administration dans les provinces										
V. VI.	172 ib.	Milice										
		Garde civique										
VII. VIII.	174 ib.											
IX.	ib.	Décoration civique et récompenses pécuniaires										
Χ.	176	Agriculture										
XI.	178	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique										
XII.	ib.	Industrie										
XIII.	180	Poids et mesures										
XIV.	ib.	Lettres et sciences										
XV.	184	Beaux-arts										
XVI.	188	Service de santé.										
XVII.	190	Traitements de disponihilité										
WIII.	ib.	Dépenses imprévues										
		Тотаих										

DE	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.							diffén	ences.	01
CHARG ordinalres e manente	per-	CHARGE! extraordinaire temporaire	s et	TOTAL.		POUR L'EXERCI	CR	ADGRESTATION.	Diminution.	Observations.
368,28 53,00 34,00 1,882,25 120,00 38,82 109,20 15,00 972,52 2,185,55 407,65 114,25 699,32 1,307,24	0	227,600 46,800 20,000 30,000		53,000 54,000	20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 2	2,205,550 408,650 114,250	ונ מ מ מ מ מ מ מ	4,000 » 26,000 » 72,200 » 29,000 » 41,300 » 85,050 »	16,250 » 5,600 »	
174,19 » 5,90		32,316 »	n	174,195 32,316 5,900	n	174,195 32,316 5,900	» n	10 20 >	D D	٠
8,487,20		867,616	>	9,354,820		9,306,273	-	227,550 »	179,003 »	-
				Augmentatio)N.		r.	48,54	.7	

Annexe nº 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	noms.	prénoms.	DATE de maissance.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	De Gerlache	Dieudonné-FrHyacinthe .	16 mai 1810	Commissaire de l'arrondissement de Charleroi.
2	Martens , , ,	Henri	25 août 1805. ,	Expéditionnaire au commissariat de l'arron- dissement de Waremme.
3	Reynders	Pierre-François	29 juio 1817	Greffier provincial du Limbourg
	Everaerts , , , , , ,	Pierre-François	1cr janvier 1816.	Professeur au Conservatoire royal de musique de Liége.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1" janvier au 31 décembre 1878.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT Moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LÉSQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÉTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	●bservations.
Ans. mois.	France. 5,800 »	Francs. 3,688 =	Age avancé	4 juillet 1878	
29 3	69ō •	23 *	Infirmités	31 juillet 1878	Il jouit, en outre, d'une pension de 291 francs à charge de la caisse de prévoyance des secrétaires compu-
- 29 10	7,000	5,212	Id. :	§ août 1878	naux.
41 7	2,133 • .	1,364 •	Id	18 nov. 1878	
Total des 4 pe	ensions,fr.	8,287 •		,	,
4 pen	sions ont été ac	cordées pendant	130 pensions s'élevant à l'année 1878 ; elles s'élèvent à	à	8,287 •
La som	me des pension	s éteintes dépass	e celle des pensions accordées	de	16,536 .
De man	ière qu'au 1er ja	mvier 1879, il y	avait à servir 119 pensions s'e	élevant à	fr. 179,560 »

NOTE EXPLICATIVE Nº 2.

Matériel des administrations provinciales.

La somme de 178,500 francs qui figure au Budget de 1879, ne permettra pas de faire face à tous les besoins pour 1880. Des réclamations réitérées des Gouverneurs de province ont signalé l'insuffisance des crédits qui leur étaient accordés pour pourvoir aux frais que nécessitent l'entretien, le renouvellement du mobilier, l'achat des fournitures, etc.

Il sera nécessaire d'allouer, ainsi que le prévoyait le Gouvernement, lorsqu'il a présenté à la Chambre, le 47 décembre 1878, les amendements au Budget de 1879:

- A. 26,000 francs à chacune des provinces d'Anvers, de Brabant, de Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut et Liége;
 - B. 20,000 francs à chacune des autres provinces.

Les charges extraordinaires et temporaires de 14,250, 4,500 et 35,000 francs rattachées au crédit du matériel pour l'exercice 1879, disparaissent du Budget de 1880.

NOTE EXPLICATIVE Nº 3.

Indemnités pour bestiaux abattus.

Allocation de 1879	٠								•	. fr.	240,000	»
Augmentation demandée		•	•	•	•	•	٠	•	•		30,000	»
						T	'ота	L		fr.	270,000))

Chaque année, et notamment depuis 1875, le crédit alloue pour payer les indemnités dues aux propriétaires de chevaux et bestiaux abattus dans l'intérêt de la police sanitaire est insuffisant, et il faut recourir à des allocations supplémentaires. Il en résulte que les intéressés, qui sont en général des cultivateurs peu aisés, se plaignent amèrement du préjudice qu'ils eprouvent par suite du retard apporté dans le payement de ce qui leur est dû. C'est pour éviter cet inconvénient et pour satisfaire au désir exprimé par la section centrale chargée, lors de la dernière session législative, de l'examen du Budget du Département de l'Intérieur de l'année 1878, que l'on propose de porter le crédit de l'article 28 à 270,000 francs.

Il est à remarquer que les dépenses à imputer sur ce crédit ne sont pas limitées, qu'elles peuvent être plus ou moins élevees suivant les circonstances; mais en aucun cas, les fonds alloués ne peuvent être affectés qu'à payer des indemnités pour bestiaux abattus.

Depuis 1878 les crédits supplémentaires ci-après ont été alloués :

En 4875	. fr.	37,600	»
En 1876.		20,000	
Èn 1877.		28,000	»

Le montant des indemnités payées, y compris les frais d'impression, a été:

En 1875, de .	. fr.	272,066	93
En 1876		258,648	50
77		259,239	03

NOTE EXPLICATIVE Nº 4.

Service vétérinaire.

Allocation de 1879 .						,							fr.	60,000	>>
Supplément demandé				•			•		•	•	٠		•	40,000	»
	TOTAL fr.												. fr.	100,000	<u>»</u>

Ce crédit est destiné à payer 1° les frais de voyage des médecins vétérinaires et les indemnités temporaires accordées à ceux de ces agents établis dans des localités qui n'offrent pas assez de ressources pour que ces praticiens y trouvent des moyens suffisants d'existence; 2° des secours à d'anciens vétérinaires ou à des veuves et orphelins de ces agents, qui sont dans le besoin, et 3° les dépenses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.

	L	e n	ion	tai	it d	les	in	der	nni	tés	ten	npo	rai	res	s'él	èν	e e	n r	noy	/er	ne		
à	•				•	•		•	. •	•						•			•	•	fr.	13,500	»
et	CE	lui	de	Ś S	eco	urs	au	X	veu	ıves	eŧ	or	phe	elin	s à	•			•	•	•	1,750))
															E	МSЕ	:MB	LE.	•		fr.	14,250	»

Déduction faite de cette somme du crédit global, il ne reste plus que 45,750 francs pour solder les frais de route des médecins vétérinaires et les autres dépenses relatives à la police sanitaire.

Cette somme est tout à fait insuffisante, et chaque année il faut recourir à des demandes de crédits supplémentaires.

Voici les chiffres des crédits de cette nature alloués depuis 1870, pour couvrir le déficit de l'allocation budgétaire relative au service vétérinaire :

1870.				fr.	28,417	Crédit supplémentaire.
1871.			٠.		50,000	
1872.	•				40,000	dont 32,000 francs transférés de l'ar-
					-	ticle 26, et 8,000 francs de crédit supplémentaire.
1873.	1				10,000	Transfert.
1874.					51,970	Crédit supplémentaire.
1875.					62,000	· ·
1876.					40,000	
1877.					50,000	-

Pour remédier à cet état de choses, si préjudiciable aux intéressés qui doivent souvent attendre plus d'une année le payement des sommes dues par l'État, la section centrale, chargée du rapport sur le crédit supplémentaire demandé pour l'exercice 1876, a appelé l'attention de l'administration sur la nécessité de porter au Budget les allocations nécessaires.

'Dans ce but, et pour apporter plus de régularité dans la formation du Budget, il est nécessaire d'augmenter de 40,000 francs le montant de l'article 29, ce qui portera la somme totale à 100,000 francs qui représente, en réalité, la moyènne de la dépense annuelle.

Celle-ci s'est élevée :

En 1872.			à	fr.	99,567	30
En 1873.	•				69,330	36
En 1874.	•		_		91,970	»
En 1875.	•		-		121,761	80
En 1876.			-		104,000	>>
En 1877.	•	•	٠.		. 110,000	"
Mor	ENNE		•	fr.	99,438))

NOTE EXPLICATIVE Nº 5.

Enseignement professionnel; écoles industrielles, ateliers d'apprentissage; matériel, inspection, missions, dépenses diverses. Bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.

Allocation pour 1879	٠	•		•		٠			•	. fr.	310,900	»
Allocation demandée		•	•	•				•	•	• •	330,900	»
				Αυ	GMI	ent.	ATIC	N.		. fr.	20,000	»

Dans la note explicative nº 5 à l'appui des amendements au projet du Budget pour l'exercice 1879, le Gouvernement a fait connaître que la réorganisation des écoles professionnelles rendra nécessaire l'augmentation successive du crédit de l'article 41.

A cette fin, un premier supplément de 40,000 francs a été inscrit au projet de Budget de l'exercice 1879. Pour permettre de continuer la réorganisation commencée, une nouvelle allocation de 20,000 francs est indispensable.

Cette augmentation sera affectée, concurremment avec les subventions des communes intéressées, à des dépenses dont la nécessité s'impose impérieusement.

Les installations de certaines écoles (salles de dessin, cabinets de physique, laboratoires de chimie industrielle, collections, bibliothèques) sont des plus défectueuses ou des plus incomplètes.

Il importe de combler sans retard ces lacunes de l'outillage scientifique et professionnel.

En outre, les programmes dans bon nombre de localités ne sont pas assez étendus.

L'extension que comporte cette partie de l'enseignement, donnera lieu à des dépenses.

Il y aura lieu également d'augmenter le nombre des professeurs et d'accorder aux titulaires en fonctions une rémunération convenable.

Les traitements actuels ont été fixés, bien souvent, à un chiffre manifestement insuffisant, si l'on tient compte des aptitudes diverses que doivent présenter les professeurs.

Par une circulaire du 21 décembre 1878, le Gouvernement a institué un cours d'économie politique ou industriel dans toutes les écoles; par une autre disposition du 16 octobre 1878, il a créé des bourses d'études en faveur des jeunes gens peu favorisés de la fortune, qui se préparent à la carrière commerciale à l'Institut d'Anvers.

L'augmentation de crédit sollicitée a pour objet de donner au Gouvernement les moyens de pourvoir à toutes ces dépenses, dont l'utilité ne peut pas être mise en doute. (201) [N° 87.]

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 4880.

NOTE EXPLICATIVE Nº 6.

Encouragement pour des ouvrages utiles, traitant de question de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traîtement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.

Allocation pour 1879						•				•	. f	г.	16,450))
Allocation demandée	٠	•	•			٠	. •	•		•	•	٠_	21,450	»
					A	.UGI	ien:	FAT:	юи	fr.			5,000	, »

Ainsi que l'indique suffisamment le texte de l'article 42, le crédit de 16,450 francs doit pourvoir à divers services; il est trop restreint et met souvent obstacle à ce que l'administration fasse des dépenses utiles.

Le nombre des sociétés de secours mutuels qui sollicitent la reconnaissance légale augmente d'année en année.

Le Gouvernement, secondé par la commission permanente, s'efforce de favoriser ce mouvement fécond, qui a pour résultat de placer les institutions régies par la loi du 3 avril 1851, dans des conditions favorables de durée et de bonne gestion.

D'après les règles admises, les sociétés qui obtiennent la reconnaissance légale, peuvent obtenir une subvention, une fois donnée, sur les fonds de l'État:

Les limites restreintes du crédit de l'article 42 n'ont pas toujours permis à l'autorité supérieure d'allouer un subside de l'espèce à toutes les associations qui ont fait agréer leurs statuts.

L'article 42 prévoit, entre autres, l'octroi d'encouragements pécuniaires aux auteurs d'ouvrages traitant de technologie, de droit ou d'économie industrielle.

En fait, le Département de l'Intérieur doit rejeter la plupart du temps, à cause de l'insuffisance des fonds, les demandes de souscription.

Cette situation est d'autant plus fâcheuse qu'au point de vue du placement des ouvrages spéciaux, la Belgique n'offre guère aux auteurs un champ assez vaste.

L'augmentation demandée permettrait à l'administration de remédier, dans une certaine mesure, à cet état de choses, et de favoriser la publication d'ouvrages élémentaires de technologie à l'usage des élèves des écoles professionnelles.

NOTE EXPLICATIVE No 7.

MUSÉE DE L'INDUSTRIE.

Traitement du personnel.

Allocation pour 1879		-								. fr.	23,300))
Allocation demandée		. •		•	•	•	•		•		25,300	»
1	Aug	ME	TA:	[10]	Ŋ.			•		, fr.	2,000	>>

Dans la note explicative à l'appui des amendements au projet de Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1879, le Gouvernement a indiqué les bases de la réorganisation des traitements du personnel du Musée royal de l'Industrie.

Le traitement actuel du directeur de cet établissement est de 7,000 francs. Ce chiffre est inférieur à celui des émoluments attribués aux chefs d'autres institutions scientifiques de l'État. Il y aurait lieu de l'augmenter.

L'inégalité signalée existe également pour l'ingénieur secrétaire de la commission administrative, pour le bibliothécaire comptable du Musée de l'Industrie et pour le chimiste.

Il est équitable que ces trois agents, qui doivent posséder des connaissances solides et étendues, soient traités aussi favorablement, au point de vue de la rémunération de leurs services, que leurs collègues d'établissements analogues (Bibliothèque royale, Jardin Botanique, Musée d'histoire naturelle).

On propose de leur accorder la moyenne de leur traitement normal.

Une somme de 2,000 francs permettrait de faire face aux besoins signalés.

NOTE EXPLICATIVE Nº 8.

Laboratoire du Musée; publication du Bulletin; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses.

Allocation pour 1879		•					:			٠	. fr.	19,000	"
Allocation demandée.	•	•	•		•	•		•	٠		• •	21,000	»
	٧.						. fr.	2,000))				

Il existe au Musée de l'Industrie une bibliothèque technique et artistique, qui rend les services les plus utiles à l'instruction populaire.

Ce dépôt est tenu au courant des progrès de l'industrie et des sciences.

Une section particulière, consacrée à l'art industriel, comprend de nombreux recueils artistiques, des dessins, des modèles, formés en vue d'encourager l'étude des beaux-arts, dans leurs applications à l'industrie.

Cette bibliothèque est parfaitement installée et un employé spécial est chargé de la tenir en bon ordre et de fournir aux visiteurs les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Un grand nombre d'industriels, d'artistes, d'artisans et d'ouvriers viennent chaque jour consulter les ouvrages mis à leur disposition; ce qui prouve l'utilité de l'institution, c'est que, depuis peu, à la demande du public il a été décidé que les locaux resteraient ouverts jusqu'à onze heures du soir.

Une somme de 2,000 francs est prélevée annuellement sur le budget du Musée pour l'entretien et les accroissements de la bibliothèque.

L'administration de l'établissement a signalé récemment l'insuffisance de ce crédit.

Il y aurait lieu de l'augmenter de 2,000 francs, afin de permettre de faire relier un grand nombre de volumes qui sont exposés à être détériorés, et de combler les lacunes que le progrès de l'industrie et des sciences amènent chaque jour dans les dépôts de l'espèce.

NOTE EXPLICATIVE Nº 9.

LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Observations générales.

Ainsi que l'administration l'a fait remarquer aux Budgets antérieurs, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits de 1879 et 1880, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1881, si ce Budget est grevé de ce chef.

Sinon, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir aux Chambres en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

NOTE EXPLICATIVE Nº 10.

Les engagements suivants grèvent éventuellement le Budget de 1880.

Par contrat du 12 novembre 1878, M. J.-H. Cuypers, statuaire à Louvain, s'engage à exécuter en marbre, pour le compte de l'État, son groupe intitulé « Hallali » dont le modèle en plâtre a figuré à l'exposition générale des beaux-arts de 1878.

Le prix de l'exécution de l'œuvre est fixé à 14,000 francs; un premier payement de 4,000 francs a été effectué sur les crédits de 1878.

Les 10,000 francs restants seront payés, par moitié, après la mise à point du marbre et après la réception définitive du groupe, sur les Budgets des années pendant lesquelles l'œuvre aura été avancée ou terminée.

Par contrat de même date, M. Mignon, statuaire à Paris, s'engage à faire couler en bronze pour l'État belge, au prix de huit mille francs, son groupe intitulé « Combat de taureaux romains » qui a été médaillé à l'Exposition universelle de Paris en 1878.

Un premier payement de 4,000 francs grève le Budget de 1878. Les 4,000 francs restants seront soldés sur les crédits du Budget correspondant à l'époque de la fourniture de l'œuvre.

(205) [N° 87.]

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

NOTE EXPLICATIVE Nº 44.

L'accroissement constant du nombre des élèves des classes d'harmonie et la difficulté de recruter de bons professeurs pour cette chaire, qui exige un certain talent d'exposition, un esprit méthodique et d'autres qualités pédagogiques, nécessitent, pour faire face à toutes les éventualités, la nomination de deux professeurs adjoints, l'un pour l'harmonie théorique, l'autre pour l'harmonie pratique.

La dépense à résulter du chef de ces nominations s'élèvera à 1,600 francs. Des augmentations réglementaires de traitement doivent être accordées à certains professeurs, qui, par leur ancienneté et leurs services, sont fondés à en réclamer le bénéfice. Une somme de 1,400 francs est demandée à cet effet.

Les écritures et la comptabilité de l'établissement ont pris dans ces derniers temps une telle extension, tant par suite du développement des différents services, que pour l'organisation récente des exercices d'élèves, des cours payants, etc., que le secrétaire-trésorier ne peut plus suffire seul à l'expédition prompte et régulière des affaires.

Le changement de destination de la bibliothèque et la création d'une salle de lecture rendent aussi indispensable la nomination d'un huissier-messager.

Enfin la conservation des bâtiments, du mobilier, l'entretien des appareils de chauffage et d'éclairage, réclament des soins particuliers qui doivent être rémunérés extraordinairement.

Une somme de 3,000 francs suffira, tant pour assurer ce dernier service, que pour payer les traitements d'un nouvel agent adjoint au secrétariat et du messager à attacher à la bibliothèque.

L'ouverture de la bibliothèque et du musée instrumental au public, impose l'obligation d'accroître ces deux collections et de les tenir en état de répondre aux légitimes exigences des visiteurs. En ce qui concerne la bibliothèque, il est essentiel de compléter l'ensemble des œuvres dues aux compositeurs du pays.

Le complément de la somme de 10,000, soit 4,000 francs, est sollicité pour ces deux objets.

NOTE EXPLICATIVE Nº 12.

Crédit annuel de 6,000 francs pour couvrir les frais du conseil de perfectionnement des études musicales.

Il importe d'assurer les progrès de l'enseignement de la musique, en le plaçant, ainsi qu'on l'a fait pour l'enseignement des arts du dessin, sous le contrôle d'un conseil de perfectionnement, qui aura pour mission de surveiller la marche des écoles de musique, de formuler des programmes précis pour les divers degrés de l'enseignement et de proposer toutes les innovations qui paraîtront nécessaires ou utiles.

Le chiffre proposé représente l'indemnité qui sera allouée aux président et secrétaire, ainsi que les dépenses résultant des frais de route et des jetons de présence des membres, impression des rapports, etc.

NOTE EXPLICATIVE, Nº 43.

Transfert d'une somme de 8,000 francs du crédit des acquisitions du Musée royal d'antiquités à l'allocation des Musées de peinture.

Il a paru rationnel de comprendre dans les collections des Musées royaux de peinture, les tapisseries à sujets qui ont été faites d'après des cartons de maîtres, et qui intéressent l'histoire de notre école de peinture, en ne laissant au Musée d'antiquités que les tapisseries purement ornementales qui empruntent leur principal intérêt à l'habileté de leur fabrication.

Le crédit de 8,000 francs porté provisoirement pour cet objet comme augmentation à la dotation des Musées de peinture. est défalqué du crédit des acquisitions du Musée d'antiquités.

Le Budget général des beaux-arts ne subira donc, de ce fait, aucune augmentation.

Annexe nº 14.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de (Art. 65, litt. B, et

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de La dépunse incombent A L'ÉTAT (a).	PART des communication des ranniques d'éstans, etc.	Sommes liquidées josques et y compris L'EXERCICE 1877.
écoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 •	125,000	75,000 *	100,000 +
de l'église S'-Pholien, à Liége	14,000 *	9,666 .	4,834	8,055 •
(Dépenses supplémentaires).	0,195 .	8,065 .	6,150 •	•
de l'église S'°-Anne, à Gand	07,000 •	61,726 .	35, 2 74 •	13,716
— des Halles d'Ypres (Grande salle)	120,000 •	98, 00 0 a	24,000 •	48,000 =
— de l'Université de Gand (dépenses supplémentaires).	64,376 =	49,168.98.	15,207 02	28,379 98
- — de l'Université de Gand ('id. id.).	•			•
de la chapelle des comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame à Courtrai. (Restauration imputée sur le crédit voté à cet effet)	25,500 •	12,750 .	12,750 s	1 2 ,750 »
A REPORTER	539,071	557,375 V8	172,695 02	210,900 98

l'Étal, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense. art. 78, litt. B.)

		DER SUR LE		OBSERVATIONS.
de 1878.	de 1879.	de 1880	à venir	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avan cement des travaux justifie l'octroi des subventions.
·12,500 •	12,500 •	מ	•	
1,611 •	P	,	•	
1,552 50	1,532 50	•	*	
(b) 6,858 »	6,858 w	6,858 »	27,436 o	b) Contrat passé le 28 novembre 1875 avec M. Canne pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimer sions La part de l'Étal sera payée en neuf années, à part de 1876, par quotités égales de 8,858 francs.
(c) 9,600 »	9,600 »	9,600 *	19,200 •	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixe à 98,000 francs payables à partir de 1872 par annuités d 9,600 francs M. Pauwels, chargé du travail, doit exécute douze compositions, représentant les faits les plus mai quants de l'histoire locale d'Ypres.
(d) 20,789 s	ħ	•	מ	d) Ces travaux sont terminés.
'e') *	•	•	מ	e) Contrat par lequel M. Cluysenaer s'engage à exécute à fresque deux grands panneaux mesurant l'un 5° × 5° 5 et l'autre 9° 60 × 5° 60. Il sera payé à l'artiste une somm de 55,000 francs, y compris l'indemnité pour deux peti panneaux déjà terminés, et les frais de révision des peintur achevées. La ville interviendra jusqu'à concurrence de
n •	5	,	70	fr. 16,925 08 c°, le Gouvernement couvrira le compléme de la dépense, soit fr 58,076 92 c°, payables par annuit au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux. (f) Suivant contrat.
48,019 60	50,490 50	16,458 "	46,650	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE	PART de LADÉPENSE incombani A L'ETAT (a).	PART des COMMUNES, des Fabbleoris o'deliss, etc.	Semmes liquidées jusques et y sompris L'EXERGICE 1817.	
Report	559,071 +	357,375 98	172,695 02	210,900 98	
Décoration de l'église S'-Quentin à Hasselt	20,000 •	10,000 •	10,000 m	6,666 86	
Église S'-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50, 0 00 •	80,000 -	9.	81,500 •	
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	5,000 A	2,000 •	3,000 •	*	
Grande salle du Palais Ducal	38,000 ·	38,000 · *	ħ	25,000 •	
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale	20,000 •	20,000 \$ 500 fr. complément.	9	12,000 •	
Hôtel de ville de Louvain	135,000 »,	80,000 •	55,000 ×	3	
Totaux	807 ₁ 07 1 »	557,875 98	240,695 02	286,067 64	

	DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET			OBSERVATIONS.		
	- de 1 878.	de 1879.	de 4880.	á v enir .	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payé nux époques fixées que pour autant que le degré d'avan cement des travaux justific l'octroi des subventions.	
	43,019 50	50,490 50	16,458 -	46,65G +		
	(g) 5,585 34	•	•	р.	g) Contrat du 16 août 1876. Les parts d'intervention de l'État et autres parties contractantes sont payables par tiers, selon le degré d'avancement des travaux.	
	(h) 0,250 •)	9,250	•	•	h) Contrat du 15 juin 1872 par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mêtres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.	
	(i) 666 67	606 67	666 66	•	i) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du tra- vail.	
	(j) 13,000 ·		•		j) Contrat du 21 janvier 1873. M. Ernest Slingeneyer exécutera une composition mesurant 8m16 de largeur sur 6m72 de hauteur, destinée à la paroi du fond de la salle du Palais Ducal et représentant des hommes célèbres qui, à divers titres et aux différentes époques de l'histoire, ont contribué à donner de l'éclat au nom belge.	
1	(&) 6,500 •		•	1,500 s 500 fr. complément.	k) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre, moyennant une somme de 20,000 francs, quatre compositions mesurant chacune 2 mêtres sur 350, et représentant les grandes époques de l'art. M. Carlier étant décédé en septembre 1878, une expertise de ses compositions a été faite. It a été constaté que la somme de travail effectué justifiait la liquidation d'une somme de 6,500 francs qui a été payée sur les crédits de 1878. La somme de 1,500 francs restant est réservée en vue de l'achèvement de l'œuvre par M. Ch. Goethals, artiste peintre. Toutefois, tenant compte des études et travaux préliminaires auxquels cet artiste devra se livrer pour assure le bon achèvement du travail, il a été stiputé dans une convention spéciale passée à cet effet, qu'une somme complémentaire de 500 francs lui serait allouée.	
		(l) 10,000 »	10,009 »	60,000 »	I) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'engage à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration se compose de quatre grandes compositions his- toriques, de huit grandes figures historiques pour les tru-	
	75,769 51	50,407 17	27,124 06	108,636 "	meaux et le décor proprement dit consistant en une orne- mentation se déroulant sur les parties non couvertes de peintures historiques, le plasond compris.	

Annexe nº 15.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques ct y compris L'EXERCICE 1876.	
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation	2,000 "	2, 0 00 »		b) 2,000 •	
Console destinée au buste du baron de Gerlache	225 •	225 n	٨	c) 225 ·	
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Gode- froid de Bouillon	28,000 *	28,000 »	. ,	18,000 »	
Monument à Van de Weyer, à Louvain	70,000 »	20,000 -	9	50'000 v	
Statue de feu la Reine Louise-Marie à Philippeville	45,000 »	e) 20,000 »	25,000 ×	7,865 ×	
Buste du botaniste Vanderspieghel, pour l'Académie de médecine	2,000 n	2,000 ,	n	В	
· Totaux	147,225 n	7 <u>9,99</u> 5 »	25, 0 00 »	46,090 »	

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir. Van Helmont, Agneessens, monument à la mémoire de Wiertz à Ixelles, est fixée à 42,000 francs, payable par ½ selon le degré de l'avancement de l'œuvre, de de ce chef d'après le degré d'avancement des travaux et dans les limites des crédits. En ce qui concerne les autres projets pourront être prises sans trop tarder.

D	Ep ense s	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.	
	Quadán Sur 1877.	1878.	1879.	à venir.	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont pays aux époques fixées que pour autant que le degré d'avan cement du travail justifie l'octroi des subventions.	
		`				
0	ñ	n.	•	• .	 b) Contrat du 8 juillet 1872. — Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernemen et par la Cour de cassation; la seconde après remise du buste M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre. 	
j I	^	•		*	c) Travail confié à M. Sopers, sculpteur à Bruxelles.	
d)	•	•	12,000 *	•	d) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représenteront : 1° La prise de Jérusalem 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une	
	Pa	*	•	, a	somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées et bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travai dans les trois ans à partir de la date du contrat.	
	,	ŕ	,	e) 12,155 *	e). La part de l'État sera acquittée en trois payements.	
0	2,000 •	,	p		/) Contrat du 15 juillet 1876. — Le travail est confié : M. Deckers. Le prix sera acquitte par moitié aux conditions ordinaires.	
	2,000 n	•	12,000 •	12,155 •		

Wiertz, Vanhoutte, Godecharle, Quetelet. La part d'intervention de l'État en ce qui concerne les monuments à élever à Vanhoutte à 8,000 francs, de Godecharle à 5,250 francs, de Quetelet à fr. 5,952 86 c¹. Des subsides partiels sont alloués de monuments, des arrangements définitifs ne sont pas encore conclus, mais il y a lieu de supposer que des décisions